

mais aussi comme un élément crucial du développement de sociétés démocratiques et prospères, vivant en paix l'une avec l'autre. Le grand défi est de décider des meilleurs moyens d'amener les gouvernements à respecter les droits humains fondamentaux. Notre objectif ultime n'est pas de punir les pays et les populations innocentes dont les gouvernements violent les droits, mais plutôt de changer les comportements et d'inciter les gouvernements à respecter les droits de leurs populations. [...] Les efforts que le Canada déploie pour défendre les droits de la personne reposent sur divers moyens, notamment le dialogue et la concertation dans les tribunes multilatérales.

Les Nations Unies ont évidemment un rôle clé à jouer dans la promotion de ces idéaux. Après tout, l'un des buts de la Charte des Nations Unies est justement de favoriser le respect des droits de la personne.

Mais la liberté et la démocratie ne forcent pas notre attention seulement à titre d'objectifs absolus. Ce sont aussi des instruments, des agents de progrès indispensables à la réalisation des autres objectifs fondamentaux de l'ONU dans les domaines de la sécurité, du développement et de l'aide humanitaire. Dans ses contributions aux Agendas pour la paix et pour le développement, le secrétaire général nous a rappelé l'interdépendance des objectifs fondamentaux de l'ONU. Le Canada est d'accord avec cette analyse. Et nous pensons que ses conséquences pour le travail que nous devons accomplir ici sont claires : nous devons veiller à ce que le programme des droits de la personne de l'ONU serve tous les buts de l'organisation - la paix, la liberté et la prospérité pour tous.

À cet égard, une lourde responsabilité incombe au titulaire du nouveau poste de haut commissaire pour les droits de l'homme, qui assume des fonctions très étendues en matière de promotion, de prévention, de protection et d'aide technique, en plus de coordonner les activités touchant les droits de la personne dans l'ensemble du système de l'ONU. Le Canada est fier d'avoir joué un rôle actif dans la création de ce poste et d'avoir appuyé la réaction de M. Ayala Lasso, au tout début de son mandat, face à la tragédie sans précédent du Rwanda. Nous félicitons le haut commissaire pour les premières mesures qu'il a prises et nous l'assurons qu'il pourra compter sur notre appui indéfectible pour accomplir les tâches qui l'attendent.

La responsabilité qui incombe à cette Commission n'est pas moins cruciale : nous devons fournir l'orientation et l'élan politique nécessaires pour que soient mis en pratique le mandat du haut commissaire et le Programme d'action établi lors de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme. J'aimerais maintenant passer en revue quelques-unes des avenues que pourrait explorer cette Commission, selon le Canada, pour orienter ses efforts.